



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

PAU, LE 09/06/2020

APPEL À UNE VIGILANCE ACCRUE ET À LA RETENUE DANS LES BARS ET LES RESTAURANTS

Le préfet exprime son inquiétude face à l'attitude de certains consommateurs qui s'affranchissent des règles de distanciation sociale préconisées dans le cadre de la réouverture des cafés, hôtels et restaurants

Depuis le week-end passé les services de police et de gendarmerie nationales du département ont relevé de nombreux témoignages de professionnels qui s'étonnent de voir des groupes de clients dansant dans les bars et les restaurants, activité proscrite par le décret n°2020-663 du 31 mai 2020. Ces comportements seraient relayés sur les réseaux sociaux au mépris de la réglementation en vigueur et des règles liées à la limitation de la propagation du COVID-19.

Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle que le risque de propagation du virus demeure une réalité durable alors même que la phase n°2 du déconfinement n'a débuté que depuis le 2 juin dernier. Dans cette perspective, les mesures de distanciation sociale doivent être respectées dans les lieux publics, mais également dans les cafés, les bars, les hôtels et les restaurants, afin de garantir la sécurité des clients et du personnel travaillant dans ces établissements.

Afin de sécuriser la poursuite du processus de réouverture des bars, cafés, hôtels et restaurants, Monsieur le préfet en appelle au civisme de chacun afin de réagir avant le prochain week-end de la deuxième phase du déconfinement.

A défaut, des mesures administratives telles que des fermetures pourraient être adoptées rapidement.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex